



Secteur de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Réf: YV/MB/AL
Numéro 04/2019

Paris, le 7 janvier 2019

**FORMATION PROFESSIONNELLE :
OUVERTURE D'UNE NOUVELLE NEGOCIATION EN JANVIER 2019
ET CREATION D'UNE ASSOCIATION PARITAIRE NATIONALE**

Cher(e)s Camarades,

Les interlocuteurs sociaux ont décidé le 13 décembre 2018 d'ouvrir une nouvelle négociation nationale et interprofessionnelle le 7 janvier 2019. Celle-ci portera notamment sur la création d'un dispositif paritaire, pour répondre à l'appel d'offres CEP (Conseil en Evolution Professionnelle), prévoyant une articulation entre le niveau national et le niveau territorial, pour assurer une coordination et une cohérence forte de l'offre CEP sur l'ensemble du territoire national.

Le 13 décembre 2018, les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel ont également créé une nouvelle association nationale paritaire chargée de la certification interprofessionnelle et de l'évolution professionnelle. Cette démarche a pour objectif de maintenir une gouvernance paritaire en matière de formation professionnelle au niveau national et interprofessionnel, en opposition à la volonté du Gouvernement telle qu'actée dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, qui supprime notamment le COPANEF et le FPSPP. Si cette association a, pour l'heure, pour seul objectif de gérer les certifications jusqu'alors portées par le COPANEF (telles que les certificats CléA et CléA numérique), ses missions devraient être étoffées dans le cadre de la négociation qui s'ouvrira en janvier 2019.

Enfin, pour une meilleure compréhension de la réforme et de son calendrier de mise en œuvre, vous trouverez en annexe un document remis par la DGEFP sur ces sujets.

Amitiés syndicalistes.

Michel BEUGAS
Secrétaire Confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire Général

P.J. : 1